DE_091_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Date convocation : 22 septembre 2025	*Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL
Présents : 5	
Votants : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 8	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:** Patrick ROY
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: CEVEnRGIE. Lancement des boucles de consommation sur la Vallée Française pour la production d'énergie. Acquisition d'une action pour un montant de 50 Euros

Le Maire informe l'Assemblée délibérante des enjeux sur la transition et la sobriété énergétique.

Les projets contenus dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) devront, à ce titre, être exemplaires.

Les Communautés de communes en Lozère se saisissent progressivement de cette question d'autoconsommation collective et citoyenne d'énergie renouvelable notamment par la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

La mise en oeuvre sur le département de boucles d'énergie permet de bénéficier d'une sécurité dans l'approvisionnement, de revendre le surplus, de stabiliser les prix et de favoriser l'économie locale.

Les communes du PETR Sud Lozère sont à l'initiative sur les boucles.

Enfin, il convient d'acquérir au moins une action au prix de 50 euros pour contractualiser avec CEVEnRGIE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adhérer au projet de boucle de consommation sur la Vallée Française pour la production et la consommation d'énergie;
- ACQUIERT une action pour un montant de 50 Euros
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025
Date de reception de l'AR: 30/09/2025
048-214800195-DE_091_2025-DE
AGEDI

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025
Date de reception de l'AR: 30/09/2025
048-214800195-DE_091_2025-DE
A G E D I